

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 573 Vœu relatif aux jardins présents sur le patrimoine des bailleurs sociaux

Le Conseil de Paris,

Considérant l'objectif de mandature de développer la place de la nature en ville et d'ouvrir 30 hectares d'espaces verts supplémentaires aux Parisiennes et aux Parisiens ;

Considérant le patrimoine végétal important des bailleurs sociaux ;

Considérant les partenariats entre la Ville de Paris et les bailleurs sociaux dans le domaine de la végétalisation et de l'agriculture urbaine ;

Considérant la charte « objectif 100 hectares » de végétalisation du bâti signée notamment par de nombreux bailleurs sociaux, parmi lesquels Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp, et les nombreux projets Parisculteurs accueillis au sein de leur patrimoine ;

Considérant la convention de partenariat entre la Ville de Paris et Paris Habitat visant à développer des projets portant sur le développement de la nature en ville, de la biodiversité et de l'agriculture Urbaine au sein du patrimoine géré par Paris Habitat ;

Considérant le dispositif « Des arbres dans mon jardin » mis en œuvre sur le patrimoine de bailleurs sociaux ,

Considérant les nombreux jardins partagés ouverts sur le patrimoine des bailleurs sociaux ;

Considérant les projets de résidentialisation réalisés ;

Considérant les projets de végétalisation participative sur le patrimoine de Paris Habitat, en déployant aussi un dispositif de type « permis de végétaliser » en s'appuyant sur l'expérience de la Ville en la matière ;

Considérant les projets visant à favoriser l'appropriation des espaces verts propice au développement de nouvelles pratiques notamment d'agriculture urbaine, en facilitant les transformations d'usages ,

Considérant que les bailleurs sont pleinement mobilisés pour ouvrir, au cas par cas et ponctuellement, leurs jardins au grand public ou à des associations ;

Considérant que régulièrement, des espaces verts de bailleurs sociaux sont ouverts pour des évènements (festifs, sportifs, culturels etc...) ou pour des associations ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que des jardins puissent être ouverts aux Parisien.ne.s, au sein du patrimoine des bailleurs sociaux, lorsque c'est techniquement possible et que les locataires en sont d'accord ;
- Que ce travail s'inscrive dans la continuité des adhésions à la Charte ('Objectif 100 hectares», des implications dans les appels à projets Parisculteurs et de la mobilisation des bailleurs sociaux en faveur de la végétalisation ;
- Que dans le cadre de ce travail, les bailleurs sociaux puissent présenter un recensement des ces jardins dans le cadre du comité inter-bailleurs, qui sera présenté aux Conseillers de Paris lorsqu'il sera finalisé.